

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1722

3 juillet 2014

SOMMAIRE

Airport-Energy S.A.	82651	SYZ AM (Lux) SICAV	82617
Bossa Nova S.à r.l.	82614	Uluwatu Investments S.A.	82611
Brancoberg Investments S.à r.l.	82647	Vader S.à r.l.	82612
Corporate XI	82631	Vesta Investments S.A.	82610
Dimaso Sàrl	82654	Vincennes Investissement S.A.	82612
EuroCore Holdings S.à r.l.	82632	Vincent Vega S.A.	82613
Eurofund	82656	Virovest	82613
Europe Hotel HoldCo S.à r.l.	82631	Vitruvius	82610
Exane Funds 1	82631	Volkswagen Finance Luxembourg S.A.	82611
Eye 2 S.A.	82652	Volkswagen International Luxembourg S.A.	82612
Finacor Holding S.A.	82645	Voskhod Capital S.à r.l.	82611
Glencoe Sky Dome S.à r.l.	82645	VS Management Consulting S.à.r.l.	82614
Helmshore International S.A.	82632	VS Management Consulting S.à.r.l.	82614
Holden Recoveries II S.à r.l.	82632	VWR International North America S.à.r.l.	82613
IAMCO	82656	Warburg Pincus S.à r.l.	82615
MarketPrizm Group S.à r.l.	82615	Waterfront Estate S.A.	82612
SCG STE Maurice 3 S.à r.l.	82615	Web Solutions SC	82646
Sekhmet S.A.	82616	Widriss International S.A., SPF	82650
SHCO 65 S.à r.l.	82617	Wodan Invest S.A.	82610
Sistersorg S.à r.l.	82616	Worms & Cie S.C.A.	82611
SK Consortium 1 S.à r.l.	82618	Zet S.à r.l.	82643
Submarine Wells Investment Holdings S.A., SPF	82616		
SYZ AM (Lux) SICAV	82617		

Wodan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 108.933.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°542/14 rendu en date du 3 avril 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société WODAN INVEST S.A., ayant eu son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS: B108933, pour absence d'actif.

Pour extrait conforme
Maître Marie GILMER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2014061494/15.

(140071221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Vitruvius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.899.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 30 avril 2014

- Messieurs Carlo Maurizio SOLARO DEL BORGIO, résidant professionnellement au 8 Via Porlezza, I-20123 Milan, Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Raffaele MARTINELLI et Tiziano BRIANZA, résidant tous deux professionnellement au 13 Via Pretorio, CH-6900 Lugano sont réélus en qualité d'administrateur pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

- PRICEWATERHOUSECOOPERS est réélu en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour VITRUVIUS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014061484/17.

(140070548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Vesta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mars 2014 à 12h00 à Luxembourg

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain NOULLET de sa fonction d'administrateur B de la société.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Pierre HIGUET, né le 22 novembre 1960 à Couvin (Belgique), demeurant au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg (Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.
- d'accepter la démission de Monsieur Oleg MUZYRYA de sa fonction d'administrateur A de la société.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), demeurant au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg (Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.
- de reconduire Monsieur Stéphane BIVER dans son mandat d'administrateur B et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire de comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014061481/22.

(140070609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Uluwatu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.789.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014061472/9.
(140071174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Volkswagen Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 166.745.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014061485/9.
(140070724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Voskhod Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.704.

Extrait de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 22 avril 2014

Monsieur Jonathan Mark Gillbanks, né le 7 mai 1964 à Hull (Royaume-Uni), demeurant à N6 6DD Londres (Royaume-Uni), 10 Bisham Gardens, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Voskhod Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014061478/14.

(140071263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Worms & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 49.050.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.878.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires de Worms & Cie S.C.A. tenue le 29 mai 2013

Le 29 Mai 2013, les Actionnaires de Worms & Cie S.C.A. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- De renouveler les mandats de Leilani Investments Ltd, désormais dénommée EURO FD Investissements S.à r.l. et domiciliée au 32/36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Angen Luxembourg S.à r.l. désormais domiciliée au 25a Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, M. Michel Delauzun et Patricia de Pimodan, en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2014;

Luxembourg, le 02 mai 2014.

Worms

Associé-Commandité Gérant

Luxembourg Corporation Company S.A.

Délégué à la gestion journalière

Mme. Catherine Noens

Représentant permanent

Référence de publication: 2014061495/22.

(140071492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Volkswagen International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.123.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061486/9.

(140070723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Vincennes Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 98.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014061482/10.

(140070838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Vader S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.682.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vader S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014061474/11.

(140070977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Waterfront Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 96.296.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 30 avril 2014 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Monsieur Philip MASSONNET, administrateur de sociétés, né à Ependes (Suisse), le 15 septembre 1957, demeurant professionnellement au 7, Quai du Mont-Blanc, CH -1201 Genève.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de la société GESTMAN S.A., dont le mandat n'a pas été reconduit:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014061497/24.

(140071114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Virovest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.322.

Monsieur Michel RAFFOUL a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Virovest

Signature

Référence de publication: 2014061477/13.

(140070850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

VWR International North America S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 369.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.691.

Par résolutions signées en date du 18 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Peter Schüle, avec adresse professionnelle au 20A, Hilperstrasse, 64295 Darmstadt, Allemagne, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Manuel Brocke-Benz, avec adresse au 49, Konrad-Adenauer-Str, 64625 Bensheim, Allemagne, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014061489/19.

(140070957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Vincent Vega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 131.162.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 28 avril 2014 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

ADMINISTRATEURS:

- Madame Laurence BARDELLI, présidente, employée privée, domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg,

- Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, domicilié professionnellement au 2628 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg,

- Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 3 rue Belle Vue L - 1227 Luxembourg.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Ser.Com. Sàrl (B117942), domiciliée 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte L - 1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014061483/22.

(140071488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

VS Management Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 117.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061487/9.

(140071181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

VS Management Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 117.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014061488/9.

(140071182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Bossa Nova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, plateau du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 70.584.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de liquidation et partage reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 06 février 2014, sous le numéro 27.628 de son répertoire, enregistré auprès de l'Administration de l'Enregistrement Esch/Alzette-Actes Civiles en date du 14 février 2014, Relation EAC/2014/2359 que:

Monsieur Carlos Manuel MANSO MARQUES, entrepreneur, né à Castelo Branco (Portugal), le 27 octobre 1963, divorcé en premières noces de Madame Maria Léonore NAVARRO-CHAMBEL FRUTUOSO, avec 1 enfant, époux en deuxièmes noces de Madame Danny BONIFAS, avec 2 enfants, ayant demeuré en dernier lieu à L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale, est décédé à Luxembourg, le 31 août 2012.

Suite au décès de Monsieur Carlos Manuel MANSO MARQUES, les résolutions suivantes sont à prendre en considération:

- Démission:

* Démission de Carlos Manuel MANSO MARQUES, entrepreneur, né à Castelo Branco (Portugal), le 27 octobre 1963, divorcé en premières noces de Madame Maria Léonore NAVARRO-CHAMBEL FRUTUOSO, avec 1 enfant, époux en deuxièmes noces de Madame Danny BONIFAS, avec 2 enfants, ayant demeuré en dernier lieu à L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale, décédé à Luxembourg, le 31 août 2012., en tant que Gérant;

- Cession de Parts:

Que suivant le prédit acte de liquidation et de partage, les parts sociales ont été souscrites comme suit:

* Attribution de 200 parts sociales de la société BOSSA NOVA S.à r.l. à Madame Danny BONIFAS, employée de bureau, née à Esch/Alzette, le 15 mai 1971, veuve de Monsieur Carlos Manuel MANSO MARQUES, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale;

* Attribution de 100 parts sociales de la société BOSSA NOVA S.à r.l. à Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 1^{er} novembre 1985, demeurant à L-1354 Luxembourg, 9, Allée du Carmel;

* Attribution de 100 parts sociales de la société BOSSA NOVA S.à r.l. à Monsieur Ben MANSO BONIFAS, étudiant, né à Luxembourg, le 15 mai 2000, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale;

* Attribution de 100 parts sociales de la société BOSSA NOVA S.à r.l. à Monsieur Noah MANSO BONIFAS, étudiant, né à Luxembourg, le 2 mars 2003, L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 février 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014061534/36.

(140071081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Warburg Pincus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 244.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.716.

Monsieur Michel RAFFOUL a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

WARBURG PINCUS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014061496/14.

(140070965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

SCG STE Maurice 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.851.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société SCG STE Maurice 3 S.à r.l, décidée par acte du notaire Maître Francis Kessler en date du 11 juillet 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 28 février 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014062242/17.

(140071520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

MarketPrizm Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 160.294.

Il résulte d'une décision des associés de MarketPrizm Group S.à r.l. (la "Société"), que Monsieur Robin Saphra a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 avril 2014, que Monsieur Jay Hibbin, résidant professionnellement à Beaufort House, 15 St Botolph Street, EC3A 7QN Londres, Royaume-Uni, et Monsieur Jürgen Hernichel, résidant professionnellement à Herriotstraße 4, 60528 Francfort, Allemagne, ont été nommés membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 avril 2014.

Le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

- *Gérants de classe A:*

Rakesh Bhasin

Mark Ferrari

Jürgen Hernichel

Jay Hibbin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la société MarketPrizm Group S.à r.l.

Esmee-Chengapen

Référence de publication: 2014061540/23.

(140071378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Sekhmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 139.961.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 avril 2014 que:
- Maître Charles DURO a été élu aux fonctions de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014062246/15.

(140071755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Submarine Wells Investment Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 102.250.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2014.

Pour: SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A., SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014062270/16.

(140071526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Sistersorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 176.480.

—
EXTRAIT

Il résulte de deux actes signés sous seing privé en date du 29 avril 2014 que:

LUXSORG SA, société de droit luxembourgeois avec siège social au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 172834, a cédé mille trois cent cinquante (1.350) parts sociales qu'elle détenait dans la société SISTERSORG Sàrl, comme suit:

- Six cent soixante-quinze (675) parts sociales à Monsieur Laurent GROSMAN, Administrateur de société, né à Saint Cloud (France) le 13/02/1960, demeurant à 8 Mulberry Walk, SW3 6DY Londres,

- Six cent soixante-quinze (675) parts sociales à Monsieur Marc GROSMAN, Administrateur de société, né à Paris (France) le 21/10/1954, demeurant à Rue de la Vallée, 18, B-1050 Bruxelles

Suite à ces transferts, les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Luxsorg SA	25.650 parts sociales
2) Laurent GROSMAN	675 parts sociales
3) Marc GROSMAN	675 parts sociales
TOTAL	27.000 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014062253/23.

(140072118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

SYZ AM (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.851.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYZ AM (LUX) SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable - SIF
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014062278/13.

(140072258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

SHCO 65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.124.

Extrait du contrat de cession de parts en date du 2 mai 2014

En vertu du contrat de cession, en date du 2 mai 2014, l'associé unique Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 103123, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 parts d'une valeur de 1 EUR chacune à Hugues Lepic, né le 3 mars 1965 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant professionnellement au 14, St. George Street, Londres W1S 1FE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Carsten SÖNS
Mandataire

Référence de publication: 2014062251/18.

(140072457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

SYZ AM (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.851.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2014 a décidé:

1. de renouveler les mandats des Messieurs:

- Martin JUFER, 201, Hardstraße, CH - 8005 Zürich
- Claude KREMER, 14, Rue Erasme, L - 1468 Luxembourg
- Thomas VAN DITZHUYZEN, 201, Hardstraße, CH - 8005 Zürich
- Patrick BÉDAT, 30, Rue du Rhône, CH - 1204 Genève

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015;

2. de renouveler le mandat de:

- PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour SYZ AM (LUX) SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014062277/23.

(140071598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

SK Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.748.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of April,
before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SK Consortium 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.748 (the Company). The Company has been incorporated on February 14, 2014, pursuant to a deed of the Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, absent, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Innova GTS Holding S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.153 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening Notice;
2. Decrease of the par value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) to one euro cent (EUR 0,01);
3. Full restatement of the articles of association of the Company;
4. Acknowledgment of the resignation of Mrs Sandrine Bisaro as manager of the Company and discharge;
5. Appointment of (i) Mr Patrick Moinet as Luxembourg Manager (as defined below) and (ii) Mr John T. Siegel, Jr., Mr Krzysztof Krawczyk, Mr Robert Savignol and Mr Corentin Du Roy de Blicquy as Investor Managers (as defined below); and
6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening Notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the par value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) to one euro cent (EUR 0.01). The share capital of the Company in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) shall therefore be represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of the Company having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

Third resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles, except for the corporate object clause, so that the Articles shall read as follows:

I. Definitions

Art. 1. Definitions. Articles means these articles of association of the Company.

Board has the meaning ascribed to it in article 9.1 of the Articles.

Business Day means a day other than a Saturday and a Sunday on which banks are opened for business in the city of Luxembourg, London, New York and/or Warsaw. Business Days is to be construed accordingly.

Carduelis 2 B.V. means a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands.

Chairman has the meaning ascribed to it in article 11.1 of the Articles.

Company has the meaning ascribed to it in article 2 of the Articles.

Conflict of Interest means where a Manager has a direct financial interest other than its interest as a shareholder or beneficial owner (as the case may be) of the Company, SK Consortium 2 S.à r.l. or Carduelis 2 B.V. in a matter in which the Company, SK Consortium 2 S.à r.l. or Carduelis 2 B.V. has an interest.

Equity Closing Date means the date on which the initial preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates are issued by the Company to the Original Shareholders.

General Meeting has the meaning ascribed to it in article 14.1 of the Articles.

Group means Carduelis 2 B.V. and its subsidiaries from time to time, and "Group Company" means any one of them.

Investor Manager(s) has the meaning ascribed to it in article 8.1 of the Articles.

Invited Person(s) has the meaning ascribed to it in article 9.2 of the Articles.

Law has the meaning ascribed to it in article 2 of the Articles.

Luxembourg Manager has the meaning ascribed to it in article 8.1 of the Articles.

Manager(s) has the meaning ascribed to it in article 8.1 of the Articles.

Notice means all notices, requests and other communications in writing which shall be deemed given if given in person, by facsimile (with delivery electronically confirmed), electronic mail, telegram, or by overnight courier.

Original Shareholders means the shareholders of the Company at the Equity Closing Date, whose names appear as shareholders of the Company at that date in the register of shareholders of the Company.

Required Vote has the meaning ascribed to it in article 11.10 of the Articles.

Shareholders means the Original Shareholders and any future shareholders of the Company.

Shareholders Agreement means any shareholders' agreement entered into from time to time between the shareholders of the Company and, as the case may be, the Company.

Shareholders Circular Resolutions has the meaning ascribed to it in article 14.1 of the Articles.

SK Consortium 2 S.à r.l. means a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.775.

II. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 2. Name. The name of the company is "SK Consortium 1 S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these Articles.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make

direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings of any other company or person, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

4.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any operations and transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is formed for an unlimited duration.

5.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

III. Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

6.2 The share capital of the Company may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

7.2 Shares are transferable only in accordance with the Law, the Articles and subject to the terms of any Shareholders Agreement. The Company shall not recognize and accept a transfer of shares in the Company made in breach of the terms of the Law, the Articles or any Shareholders Agreement.

Notwithstanding the terms of any Shareholders' Agreement and save as to more stringent provisions contained therein, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.3 A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

7.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital and subject to the terms of any Shareholders Agreement.

IV. Management - Representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1 The Company shall at all times be managed by up to five (5) Managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. Four (4) of the Managers shall be designated by resolution of shareholders as the "Investor Managers" (collectively the Investor Managers, and individually an Investor Manager), one (1) of the Managers not being an Investor Manager, shall be a Luxembourg resident and shall be designated by resolution of shareholders as the "Luxembourg Manager" (the Luxembourg Manager, together with the Luxembourg Manager, the Managers, and individually, irrespectively to the category the Manager belongs, a Manager). The Managers need not be shareholders.

8.2 The Managers may be removed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of Managers.

9.1 The Managers constitute a board of managers (the Board).

9.2 The Board may invite one or more persons/observers to attend a meeting, it being understood that any such invited persons (the Invited Persons) shall have no voting power at any meeting and shall not be involved in the management of the Company. The Invited Persons shall receive such information as the Board deems appropriate depending on the sensitive or confidential nature of such information.

Art. 10. Powers of the Board.

10.1 All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

10.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

Art. 11. Procedure.

11.1 The Board may elect among its members a chairman who shall be one of the Investor Managers (the Chairman). Unless and until the Managers elect a person who is not an Investor Manager to serve as Chairman, the chairmanship of the Board shall rotate on an annual basis among the Investor Managers.

11.2 The Board meets upon the request of the Chairman, at the place indicated in the convening Notice which, in principle, is in Luxembourg. Any Manager may request that a meeting of the Board be called by giving Notice thereof to the Chairman and upon receipt of such a Notice, the Chairman shall call the meeting. Meetings of the Board shall be called and held as often as is required for the conduct of the affairs of the Company, SK Consortium 2 S.à r.l. or the Group but in any event (i) at least four (4) times each year and (ii) immediately prior to the Company exercising its right as a direct shareholder of SK Consortium 2 S.à r.l. and as an indirect shareholder of any Group Company.

11.3 Written Notice of any meeting of the Board is given to all Managers at least five (5) Business Days prior to the date of the meeting, except (i) in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the Notice of the meeting or (ii) in case of a meeting held by telecommunications facilities, in which case the meeting may be called on twenty-four (24) hours' Notice.

11.4 The Notice period shall begin to run on the day following the sending of the Notice. The day of the meeting shall not count in determining the Notice period. The Notice shall identify the place and time of said meeting (or whether the meeting is to be telephonic) and include a description of any business to be transacted at the meeting, and the Notice shall be accompanied by any relevant documentation.

11.5 Any Manager may propose matters for the agenda of the meeting by giving Notice thereof to the Chairman at least five (5) Business Days prior to the date of the meeting or such shorter period as the Chairman shall allow.

11.6 No Notice is required if all members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written Notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

11.7 A Manager may grant a power of attorney to another Manager in order to be represented at any meeting of the Board.

11.8 A quorum for the transaction of business at any Board meeting shall require the presence of a majority of the Managers, including at least three (3) Investor Managers. If a quorum is not present at the opening of any Board meeting, then the Managers present may not transact any business other than adjourning such meeting to a date at least three (3) Business Days following the sending to each Manager and Invited Person of a Notice of the reconvened meeting setting forth the fact of the adjournment, and the date, time and place of the reconvened meeting.

11.9 Notice of the adjournment of a Board meeting adjourned for lack of a quorum shall be delivered by electronic mail to each person entitled to receive such Notice and shall be confirmed to each such person by telephone within three (3) Business Days after the sending of the Notice unless actual receipt of the Notice has been previously acknowledged by the person entitled thereto. If a quorum is still not present at such reconvened Board meeting, Managers who are present shall be deemed to constitute a quorum for each such meeting and, may transact, by the affirmative vote of the Managers present or represented, including a simple majority of the Investor Managers who are present or represented all business set forth in the Notices provided in connection with the originally scheduled meeting that might have been transacted with a full quorum present (including all matters otherwise requiring a Required Vote as defined hereunder).

11.10 Resolutions of the Board are validly taken by the affirmative vote of a majority of the Managers present or represented, including at least three (3) Investor Managers, provided, however, that if one (1) or more Investor Managers must refrain from voting due to a Conflict of Interest, any action will only be approved by affirmative vote of a simple majority of the disinterested Managers present or represented including a majority of disinterested Investor Managers present or represented (a Required Vote).

11.11 In the event that any Manager may have a Conflict of Interest, such Manager shall make known to the Board such Conflict of Interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any matter for which such a manager has a Conflict of Interest, this shall be recorded in the minutes of the Board and the transaction for which the Manager has a Conflict of Interest, shall be reported to the next succeeding General Meeting prior to any vote of the General Meeting on any other matter.

11.12 The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the Chairman of the meeting or, if no Chairman has been appointed, by all the Managers present or represented. The Chairman may appoint a secretary to keep the minutes of the meetings of the Board and of the General Meetings.

11.13 Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

11.14 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers has a Conflict of Interest, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

Art. 12. Representation.

12.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Investor Manager and the Luxembourg Manager.

12.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 13. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

V. General meetings of shareholders

Art. 14. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

14.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share is entitled to one (1) vote.

14.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any Manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written Notice of any General Meeting is given to all shareholders at least ten (10) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the Notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the Notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior Notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and approval of annual accounts.

16.1 The financial year of the Company begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account of the Company, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the Managers and shareholders towards the Company.

16.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

16.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

16.5 In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a Business Day, on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 17. Statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

17.1 In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

17.2 The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

17.3 The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any, and the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

18.2 The shareholders determine, as the case may be in accordance with any Shareholders Agreement binding upon them, how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

18.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and subject to any Shareholders Agreement:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VII. Dissolution - Liquidation - General provision

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

Art. 20. General Provisions.

20.1 Notices and communications are made or waived and the resolutions taken by Managers by way of circular letters as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the resolutions taken by Managers by way of circular letters or the

Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any Shareholders Agreement.

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Mrs Sandrine Bisaro as manager of the Company with effect as of the date hereof and to grant her full discharge (quitus) for the performance of her mandate from the date of her appointment to the date of the present resolutions.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint, with effect as of the date hereof, the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Patrick MOINET, born on June 6, 1975 in Bastogne, Belgium, residing at 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Luxembourg Manager;
- Mr John T. Siegel, Jr., born on May 2, 1969 in Richmond, United States, residing professionally at 214, West Alexandria Ave, Alexandria VA 22302 United States, is appointed as Investor Manager;
- Mr Krzysztof Krawczyk, born on December 8, 1975 in Warsaw, Poland, residing professionally at 1, Rondo ONZ, PL 00124 Warsaw, is appointed as Investor Manager;
- Mr Robert Savignol, born on September 3, 1973 in Paris, France, residing professionally at 90, Georgetown Road, Weston, CT 06883, United States, is appointed as Investor Manager; and
- Mr Corentin Du Roy de Blicquy, born on September 18, 1975 in Strasbourg, France, with professional address at HarbourVest Partners (U.K.) Limited, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6DB, is appointed as Investor Manager.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,050.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril,
par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SK Consortium 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois organisée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social situé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.748 (la Société). La Société a été constituée le 14 février 2014 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, absent, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Innova GTS Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.153 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (1 EUR) à un centime d'euros (0,01 EUR);
3. Refonte intégrale des statuts de la Société;
4. Prise d'acte de la démission de Mme Sandrine Bisaro en tant que gérant de la Société et quitus accordé;
5. Nomination de (i) M. Patrick Moinet en qualité de Gérant Luxembourgeois (tel que défini ci-dessous) et (ii) M. John T. Siegel, Jr., M. Krzysztof Krawczyk, M. Robert Savignol et M. Corentin Du Roy de Blicquy en tant que Gérants Investisseurs (tel que défini ci-dessous); et
6. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un euro (1 EUR) à un centime d'euros (0,01 EUR). Le capital social de la Société qui s'élève à un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) sera donc représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euros (0.01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reformuler intégralement les Statuts, sauf la clause relative à l'objet social, de sorte que les Statuts auront la teneur suivante:

I. Définitions

Art. 1^{er}. Définitions. Assemblée Générale a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1 des Statuts.

Associés signifie les associés Initiaux et tous les associés futurs de la Société.

Associés Initiaux signifie les associés de la Société à la Date de Clôture des Parts Sociales, dont les noms figurent comme associés de la Société à cette date sur le registre des associés de la Société.

Carduelis 2 B.V. signifie une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas.

Conflit d'Intérêt signifie si un Gérant a un intérêt financier direct autre que son intérêt dans sa capacité d'associé ou de bénéficiaire économique (le cas échéant) de la Société, SK Consortium 2 S.à. r.l. ou Carduelis 2 B.V. sur un sujet dans lequel la Société, SK Consortium 2 S.à. r.l. ou Carduelis 2 B.V. a un intérêt.

Conseil a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1 des Statuts.

Date de Clôture des Parts Sociales signifiera la date à laquelle les premiers certificats de parts sociales privilégiées et certificats de parts sociales privilégiées convertibles sont émis par la Société aux Associés Initiaux.

Gérant(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1 des Statuts.

Gérant(s) Investisseur(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1 des Statuts.

Gérant Luxembourgeois a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1 des Statuts.

Groupe signifie Carduelis 2 B.V. et ses filiales de temps à autre et "Société du Groupe" signifie l'une d'elles.

Jour ouvrable signifie un jour autre que le samedi et le dimanche durant lequel les banques sont ouvertes à Luxembourg-Ville, Londres, New York et/ou Varsovie pour la pratique des affaires. Jours Ouvrables sera interprété en conséquence.

Loi a la signification qui lui est attribuée à l'article 2 des Statuts.

Notification signifie toutes les notifications, requêtes ou autres communications par écrit qui seront supposées avoir été données si données en personne, par facsimilé (avec délivrance de confirmation électronique), courrier électronique, télégramme ou courrier express.

Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés conclu de temps à autre entre les associés de la Société et, le cas échéant, la Société.

Personne(s) Invitée(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.2 des Statuts.

Président a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.1 des Statuts.

Résolutions Circulaires des Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1 des Statuts.

SK Consortium 2 S.à r.l. signifie une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois organisée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.775.

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 2 des Statuts.

Statuts signifie les présents statuts de la Société.

Vote Requis a la signification qui lui est attribuée à l'article 11.10 des Statuts.

II. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est "SK Consortium 1 S.à. r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou titres de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés portant sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4 La Société peut effectuer toutes les opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

III. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2 Les parts sociales sont cessibles uniquement en conformité avec la Loi, les Statuts et sous réserve des conditions de tout Pacte d'Associés. La Société ne pourra reconnaître et accepter une cession de parts sociales dans la Société faite à l'encontre des conditions de la Loi, des Statuts ou de tout Pacte d'Associés.

Nonobstant les conditions de tout Pacte d'Associés et sauf dispositions plus strictes contenues dans tout Pacte d'Associés, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3 Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société et sous réserve des conditions de tout Pacte d'Associés.

IV. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des Gérants.

8.1 La Société sera gérée à tout moment par cinq (5) Gérants maximum nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Quatre (4) de ces Gérants seront désignés par une résolution des associés comme les "Gérants Investisseurs" (collectivement les Gérants Investisseurs, et individuellement un Gérant Investisseur), l'un (1) des Gérants qui ne sera pas un Gérant Investisseur, sera un résident luxembourgeois et sera désigné par une résolution des associés comme le "Gérant Luxembourgeois" (le Gérant Luxembourgeois, ensemble avec les Gérants Investisseurs, les Gérants, et individuellement, sans égard à la catégorie de gérant à laquelle le Gérant appartient, un Gérant). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 Les Gérants sont révocables à tout moment, ad nutum (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Les Gérants constituent le conseil de gérance (le Conseil).

9.2. Le Conseil peut inviter une ou plusieurs personnes/observateurs à assister à une réunion, étant entendu que ces personnes invitées (les Personnes Invitées) n'auront pas de droit de vote à toute réunion et ne seront pas impliquées dans la gestion de la Société. Les Personnes Invitées devront recevoir les informations que le Conseil estimera appropriées eu égard à la sensibilité ou confidentialité de ces informations.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le Conseil peut élire parmi ses membres un président qui sera l'un des Gérants Investisseurs (le Président). A moins et jusqu'à ce que les Gérants nomment une personne qui n'est pas un Gérant Investisseur pour agir à titre de Président, la présidence du Conseil sera assurée alternativement sur une base annuelle entre les Gérants Investisseurs.

11.2. Le Conseil se réunit sur convocation du Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Tout Gérant peut demander qu'une réunion du Conseil soit convoquée en donnant Notification de celle-ci au Président et sur réception de cette Notification, le Président convoquera la réunion. Les réunions du Conseil seront convoquées et tenues aussi souvent que nécessaires pour la conduite des affaires de la Société, SK Consortium 2 S.à. r.l. ou le Groupe mais dans tous les cas (i) au moins quatre (4) fois par an et (ii) immédiatement avant que la Société n'exerce ses droits en tant qu'associé direct de SK Consortium 2 S.à. r.l. et en tant qu'associé indirect de toute Société du Groupe.

11.3. Il est donné à tous les Gérants une Notification Ecrite de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) Jours Ouvrables à l'avance, sauf (i) en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la Convocation à la réunion (ii) en cas de tenue de la réunion par voie de télécommunications, auquel cas la réunion pourra être appelée sur une convocation de vingt-quatre (24) heures à l'avance.

11.4. La durée de la Notification commencera à courir le jour suivant l'envoi de la Notification. Le jour de la réunion ne devra pas compter dans la détermination de la période de Notification. La Notification devra mentionner le lieu et l'heure de ladite réunion (ou si la réunion se fait par voie téléphonique) et inclure une description des affaires devant être discutées à la réunion et la Notification devra être accompagnée de tout document nécessaire.

11.5. Tout Gérant peut proposer des thèmes pour l'ordre du jour de la réunion en notifiant ceux-ci au Président au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date de la réunion ou toute autre période plus courte que le Président pourra accorder.

11.6. Aucune Notification n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des Convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

11.7. Un gérant peut donner une procuration à un autre Gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

11.8. Un quorum nécessaire afin de délibérer à toute réunion du Conseil exigera la présence d'une majorité des Gérants, en ce compris au moins trois (3) Gérants Investisseurs. Si un quorum n'est pas obtenu à l'ouverture de toute réunion du Conseil, alors les Gérants présents ne pourront délibérer sur l'ordre du jour autrement que pour reporter cette réunion à une date ultérieure d'au moins trois (3) Jours Ouvrables suivant l'envoi à chaque Gérant et Personne Invitée d'une Notification de la nouvelle réunion expliquant les motifs de l'ajournement et la date, le lieu et l'heure de la réunion convoquée à nouveau.

11.9. Une Notification de l'ajournement de la réunion du Conseil ajournée faute de quorum sera remise par courrier électronique à chaque personne autorisée à recevoir une telle Notification et sera confirmée à chacune de ces personnes par téléphone dans les 3 (trois) Jours Ouvrables après l'envoi de la Notification à moins que la réception de la Notification n'ait été confirmée au préalable par la personne concernée. Si un quorum n'est toujours pas obtenu à cette réunion du Conseil reconvoquée, les Gérants qui sont présents seront supposés former un quorum pour chacune de ces réunions et pourront décider par vote affirmatif des Gérants présents ou représentés, incluant une majorité simple de Gérants Investisseurs qui sont présents ou représentés, sur toutes les affaires mentionnées sur les Notifications envoyées en rapport avec la réunion originale prévue qui aurait pu décider si le quorum avait été atteint (incluant toutes les affaires qui autrement auraient exigées un Vote Requis tel que défini ci-dessous).

11.10 Les résolutions du Conseil sont valablement prises par le vote affirmatif de la majorité des Gérants présents ou représentés, en ce compris au moins trois (3) Gérants Investisseurs, à condition, cependant, que si un (1) ou plusieurs Gérants Investisseurs doit s'abstenir de voter en raison d'un Conflit d'Intérêt, toute action sera seulement approuvée par le vote affirmatif d'une majorité simple des Gérants désintéressés présents ou représentés incluant une majorité de Gérants Investisseurs désintéressés présents ou représentés (un Vote Requis).

11.11. Au cas où un Gérant a un Conflit d'Intérêt, un tel Gérant devra faire savoir au Conseil un tel Conflit d'Intérêt et ne doit pas constituer ou faire partie de tout quorum ou voter sur tout sujet pour lequel un tel Gérant a un Conflit d'Intérêts et cela sera enregistré dans le procès-verbal du Conseil et la transaction pour laquelle le Gérant a un Conflit d'Intérêts sera reportée à la prochaine Assemblée Générale avant tout vote de l'Assemblée Générale sur tout autre point.

11.12. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président de la réunion ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les Gérants présents ou représentés. Le Président peut nommer un secrétaire pour rédiger les procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées Générales.

11.13. Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

11.14. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Gérants a un Conflit d'Intérêt ou est un gérant, administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société, entreprise ou autre entité.

Art. 12. Représentation.

12.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant Investisseur et du Gérant Luxembourgeois.

12.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

V. Assemblées générales des associés

Art. 14. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans les cas où le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Notifications, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une Notification écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins dix (10) jours civils avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la Notification à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les Notifications.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans Notification préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de se faire représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 15. Associé unique.

15.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

15.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 16. Exercice social et approbation des comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des Gérants et des associés envers la Société.

16.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

16.5. Dans le cas où le nombre d'Associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin chaque année à quinze (15) heures au siège social de la Société et si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le prochain Jour Ouvrable à la même heure et au même endroit.

Art. 17. Commissaires aux comptes et réviseurs d'entreprises agréés.

17.1 Au cas où le nombre d'associés de la société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle de la Société sera confié à un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

17.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

17.3. Les associés nomment les commissaires aux comptes, le cas échéant, et les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent les bénéfices nets. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

18.2 Les associés décident, selon le cas, en conformité avec tout Pacte d'Associés qui les lie, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

18.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes et sous réserve de tout Pacte d'Associés:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut être supérieur au montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VII. Dissolution - Liquidation - Disposition générale

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Art. 20. Dispositions générales.

20.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à l'ensemble des conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions prises par les Gérants par résolutions circulaires ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout Pacte d'Associés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de Mme Sandrine Bisaro en tant que gérant de la Société avec effet à la date des présentes et de lui accorder quitus pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes résolutions.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer, avec effet à la date des présentes, les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, demeurant au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en qualité de Gérant Luxembourgeois;

- M. John T. Siegel, Jr., né le 2 mai 1969 à Richmond, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle située au 214, West Alexandria Ave, Alexandria VA 22302 Etats-Unis d'Amérique, est nommé en qualité de Gérant Investisseur;

- M. Krzysztof Krawczyk, né le 8 décembre 1975 à Varsovie, Pologne, avec adresse professionnelle située au 1, Rondo ONZ, PL 00124 Varsovie, est nommé en qualité de Gérant Investisseur;

- M. Robert Savignol, né le 3 septembre 1973 à Paris, France, avec adresse professionnelle située au 90, Georgetown Road, Weston, CT 06883, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en qualité de Gérant Investisseur; et

- M. Corentin Du Roy de Blicquy, né le 18 septembre 1975 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle située à HarbourVest Partners (U.K.) Limited, Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres W1J 6DB, est nommé en qualité de Gérant Investisseur.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à 1.050,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2014. Relation GRE/2014/1706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014062254/736.

(140072440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Exane Funds 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060678/10.

(140070294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Europe Hotel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.979.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060665/10.

(140070084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Corporate XI, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.877.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2014

Die Generalversammlung beschließt, KPMG Luxembourg S. à r. l., geschäftlich ansässig in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 zu ernennen.

Der Verwaltungsrat setzt sich zum 15.04.2014 wie folgt zusammen:

Herr Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender)

Herr Manfred Bauer

Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin

Die Mandate sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates enden anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und die über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Référence de publication: 2014061712/16.

(140072328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

Helmshore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 127.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060739/9.

(140070649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Holden Recoveries II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 159.487.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014060735/12.

(140070714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

EuroCore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.530.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of April.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Maple Knoll Holdings S.à r.l., a company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated on March 18, 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B186118

hereby represented by Ms Céline BESSIN, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 24, 2014.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition, sale and/or holding of ownership interests or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The Company may also invest in intellectual property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "EuroCore Holdings S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed* at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares (parts sociales) (, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up, divided into three (3) classes of shares, as follows:

- 22,499 class A shares (the Class A Shares);

- 2,500 class B shares (the Class B Shares); and

- 1 class C share (the Class C Share, and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Shares); having such rights and features as set out in these Articles.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence unless specified differently by virtue of any shareholders' agreement entered into from time to time by the sole shareholder or the shareholders of the Company (as the case may be).

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Redemption of Shares

Except as otherwise restricted by the law, the Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.8 - Share premium and other contributions

6.8.1 The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

6.8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions in kind from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the Law and these Articles.

6.8.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period.

They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of May, at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the

next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder(s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Unless specified differently by virtue of any shareholders' agreement entered into from time to time by the sole shareholder or the shareholders of the Company (as the case may be) and subject to the conditions of such shareholders agreement, distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s)

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Overriding Clause. The sole shareholder or, in case of a plurality of shareholders, each shareholder, undertakes to be bound by the provisions of any shareholders' agreement that might exist from time to time, and if any provisions of these Articles at any time conflict with any provisions of any shareholders' agreement that might exist from time to time, the provisions of such a shareholders' agreement shall prevail and the shareholders shall exercise all powers and rights available to them to procure the amendment of the Articles to the extent necessary to permit the Company and its affairs to be regulated as provided in such shareholders' agreement.

Transitional provision

By way of exception, the first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares	Subscribed amount	% of share capital
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	A	22,499	EUR 22,499	89.996%
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	B	2,500	EUR 2,500	10%
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	C	1	EUR 1	0.004%
Total		25,000	EUR 25,000	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder:

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an undetermined period:

- Phillip Burns, born on 20 March 1969 in Pontiac, Michigan (United States of America), with professional address at 80 Coleman Street, London EC2R 5BJ, United Kingdom;
- Geoffrey Henry, born on 5 May 1972, in Chenée (Belgium), with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and
- Stef Oostvogels, born on 21 April 1962, in Brussels (Belgium), with professional address at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolved to establish the registered office of the Company at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Maple Knoll Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée en date du 18 mars 2014 suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B186118,

ici représentée par Mademoiselle Céline BESSIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise, la cession et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

La Société peut également investir dans des droits de propriété intellectuelle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "EuroCore Holdings S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées; réparti comme suit en trois (3) classes de parts sociales:

- 22.499 parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);
- 2.500 parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B); et

- 1 part sociale de classe C (la Part Sociale de Classe C, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales); ayant les droits et caractéristiques énoncés dans ces Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes sauf indication contraire, en vertu du pacte d'actionnaires conclu au fil du temps par l'associé unique ou les associés de la Société (le cas échéant).

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

Sauf stipulation contraire de la loi, la Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.8 - Prime d'émission et autres apports

6.8.1 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

6.8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports en nature d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.8.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Sauf indication contraire, en vertu du pacte d'actionnaires conclu au fil du temps par l'associé unique ou les associés de la Société (le cas échéant) et sujet aux dispositions d'un tel pacte d'actionnaires, les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s)

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu

que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gestion peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Clause dérogatoire. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, chaque associé, s'engage à appliquer les dispositions du pacte d'actionnaires qui peut exister au fil du temps, et si une disposition desdits Statuts vient à contredire une disposition du pacte d'actionnaires qui pourrait exister au fil du temps, les dispositions dudit pacte d'actionnaires prévalent et les actionnaires doivent exercer tous les pouvoirs et droits qui leur sont dévolus afin de modifier les Statuts de la Société autant que nécessaire, de telle sorte que la Société et ses affaires soient réglées conformément au pacte d'actionnaires.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société débutera à la date de sa constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Classes de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit	% du capital social de la Société
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	A	22.499	EUR 22.499	89,996%
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	B	2.500	EUR 2.500	10%
Maple Knoll Holdings S.à r.l.	C	1	EUR 1	0,004%
Total		25.000	EUR 25.000	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 25.000) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique:

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a aussi décidé de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Phillip Burns, né le 20 mars 1969 à Pontiac, Michigan (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 80 Coleman Street, London EC2R 5BJ, Royaume-Uni;
- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et
- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962, à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. L'associé unique a décidé d'établir le siège social de la Société au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BESSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 avril 2014. Relation: RED/2014/961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014060666/611.

(140070001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Zet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 186.488.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Monsieur Eric ZEIMERS, gradué en construction - dessinateur technique, né à Malmedy, le 13 mars 1976, demeurant à B-4770 Amel, Heppenbach, Honsfelder Straße 26.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de «ZET S.à r.l.»

Art. 3. Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet les prestations de services envers des bureaux d'architecte et des bureaux d'ingénieur (dessinateur technique); la réalisation de plans constructives et plans de fabrication pour la fabrication des éléments de construction préfabriquée; les conseils en sécurité et du bien-être sur des chantiers ainsi que la direction d'autres sociétés.

Elle pourra également accomplir, les opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement entièrement ou partiellement la réalisation.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,-EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.**1. Cession et transmission en cas d'associé unique**

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14.

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE TROIS CENT EUROS (1.300,-EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Monsieur Eric ZEIMERS, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L -9911 Troisvierges - In den Alleni, 4.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zeimers E., Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 23 avril 2014. Relation: CLE/2014/431. Reçu soixante-quinze euros (75,00€).

Le Receveur (signé): Rodenbour C..

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 24 avril 2014.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2014060538/117.

(140069113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Glencoe Sky Dome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014060710/10.

(140070364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Finacor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 33.421.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie circulaire avec effet le 10 avril 2014

4^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer M. Philippe DESPRIET, Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur au sein de la Société.

Pour FINACOR HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014060698/12.

(140070044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Web Solutions SC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 30, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg E 5.330.

STATUTS

1. Madame BLAZEJEWSKI Magaly, née le 25 mai 1982 à Nîmes (France) demeurant au 58, Avenue Saint-Martin F-37390 Chanceaux Sur Croisille (France);

2. Monsieur FAURE Pierre, né le 21 février 1970 à Saint-Etienne (France), demeurant au 18, Impasse Ferreol F-42230 Roche La Molière (France);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 29/04/2014:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est: Web Solutions SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-2240 Luxembourg, 30, Rue Notre-Dame, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 70 parts à Madame BLAZEJEWSKI Magaly, et 30 parts à Monsieur FAURE Pierre, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices.

Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur FAURE Pierre, précité, est nommé gérant,
2. EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, 65 Route d'Esch L-3340 Huncherange est nommée co-gérant
3. Le siège de la Société est établi à L-2240 Luxembourg, 30, Rue Notre-Dame.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2014060484/70.

(140069849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Brancoberg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37B, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.532.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, salarié, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} novembre 1985, demeurant à L-1354 Luxembourg, 9, Allée du Carmel; et
- 2) Monsieur Ioannis XYDIAS, salarié, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 octobre 1983, demeurant à L-1831 Luxembourg, 5, rue de la Tour Jacob.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Brancoberg Investments S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

En général, la Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales, divisées en dix (10) parts sociales de catégorie A, dix (10) parts sociales de catégorie B, dix (10) parts sociales de catégorie C, dix (10) parts sociales de catégorie D, dix (10) parts sociales de catégorie E, dix (10) parts sociales de catégorie F, dix (10) parts sociales de catégorie G, dix (10) parts sociales de catégorie H, dix (10) parts sociales de catégorie I et dix (10) parts sociales de catégorie J, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- | | |
|--|--|
| 1) Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, pré-qualifié: | 5 parts sociales de catégorie A
5 parts sociales de catégorie B
5 parts sociales de catégorie C
5 parts sociales de catégorie D
5 parts sociales de catégorie E
5 parts sociales de catégorie F
5 parts sociales de catégorie G
5 parts sociales de catégorie H
5 parts sociales de catégorie I
5 parts sociales de catégorie J |
| 2) Monsieur Ioannis XYDIAS, pré-qualifié: | 5 parts sociales de catégorie A
5 parts sociales de catégorie B
5 parts sociales de catégorie C
5 parts sociales de catégorie D
5 parts sociales de catégorie E
5 parts sociales de catégorie F
5 parts sociales de catégorie G
5 parts sociales de catégorie H
5 parts sociales de catégorie I
5 parts sociales de catégorie J |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1855 Luxembourg, 37B, avenue J.F. Kennedy.

2. Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, salarié, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} novembre 1985, demeurant à L-1354 Luxembourg, 9, Allée du Carmel, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, I. XYDIAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18573. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014060595/157.

(140070051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Widriess International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.684.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze.

Le trois avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial WIDRIESS INTERNATIONAL S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 35.684,

constituée aux termes d'un acte notarié, en date du 10 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 205 du 07 mai 1991, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1135 du 27 mai 2011.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2014, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portés sur une liste de présence.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que des vingt mille (20.000) actions, dix-huit mille six cent soixante-huit (18.668) sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:

au Mémorial C numéro 693 du 18 mars 2014 et C numéro 771 du 26 mars 2014, et

au "Letzbuenger Journal" du 18 mars 2014 et du 26 mars 2014,

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2014, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société BARBARA & CO, avec siège social à Zalka, Cité Moussa. Bloc A, 2nd Floor, RL - Beyrouth, Liban, inscrite au Registre Spécifique aux sociétés civiles d'affaires, immatriculation 12/95 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Rapport du commissaire a la liquidation

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. Décharge au liquidateur et au commissaire a la liquidation

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Mohammad Ghoneim, demeurant à Nahr El Bared au Liban, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société BARBARA & CO, préqualifiée.

III. Clôture de liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme WIDRISS INTERNATIONAL S.A., SPF ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014060490/70.

(140069618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Airport-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.895.

—
EXTRAIT

Il en résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 avril 2014 de la société pré-qualifiée que les résolutions suivantes ont été adoptées:

Suite à la démission de Monsieur Fernand Brisbois, administrateur délégué auprès d'Airport-Energy S.A. en date du 31 octobre 2013, un poste d'administrateur est resté vacant.

Le Conseil d'Administration procède à la cooptation d'un nouvel administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant en vertu de l'article 8.2 des dispositions statutaires.

Les membres du Conseil d'Administration élisent à l'unanimité Monsieur Johan Vanneste, directeur général de Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A. (lux-Airport), demeurant professionnellement au 4, rue de Trèves à L-2632 Findel, comme nouvel administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste vacant, mandat arrivant à échéance à l'assemblée générale de 2014.

Considérant les statuts de la société, en particulier les articles 9.7., 11.1., 11.2. et 12.1.; le Conseil d'Administration décide:

- de confirmer formellement la désignation de Monsieur Johan Vanneste, directeur général de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A. comme administrateur délégué remplaçant Monsieur Fernand Brisbois, démissionnaire, et de déléguer la gestion journalière de la société avec effet au 3 avril 2014 à Monsieur Johan Vanneste pré-qualifié et Monsieur Paul Weis, administrateur délégué de LuxEnergie S.A. sans préjudice des décisions ou domaines de décisions réservés en vertu des dispositions légales, statutaires ou réglementaires à l'Assemblée Générale voire au Conseil d'Administration;
- de préciser que dans le cadre de la gestion journalière, Messieurs Johan Vanneste et Paul Weis sont autorisés à:

* prendre toute décision en matière d'adjudication de marchés de fourniture et de prestation de services dans la limite des budgets autorisés;

* engager la société sous sa seule signature pour tous les contrats concernant ces marchés;

* conclure des contrats de fourniture d'énergie avec de nouveaux clients dans la mesure où ces fournitures ne requièrent pas d'investissement substantiel au niveau de l'outil de production ou du réseau de distribution.

- de répartir les tâches entre les administrateurs délégués comme suit:

* l'administrateur délégué de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A. sera en charge de tous les volets administratifs et financiers de la société;

* l'administrateur délégué de LuxEnergie S.A. sera en charge de tous les volets liés à l'exploitation de la centrale d'énergie auxquels s'ajoutent certaines tâches en relation avec les clients finaux définies par l'article 1.4 du contrat de prestation de services conclu entre la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A. et LuxEnergie S.A.

- de conférer les pouvoirs de signature prévus à l'article 12 des statuts en rapport avec les comptes financiers de la société à Messieurs Johan Vanneste, directeur général de la Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A. et Paul Weis, administrateur délégué de LuxEnergie S.A. dans les limites suivantes:

* la société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Johan Vanneste ou de Monsieur Weis pour tout montant inférieur à 1.000.- € (mille Euros)

* par la signature conjointe de Monsieur Johan Vanneste et de Monsieur Paul Weis pour tout montant égal ou supérieur à 1.000.- € (mille Euros);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Monsieur Charles KLEIN / Monsieur Pierre-Emile KIEFFER / Monsieur Paul WEIS / Monsieur Johan VANNESTE

Président / Vice-président / Administrateur délégué / Administrateur délégué

Référence de publication: 2014060570/49.

(140069958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Eye 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.138.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Eye 2 S.A.", a "Société Anonyme", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 111.138, incorporated by deed of the undersigned notary on September 14, 2005, published in the Luxembourg Memorial C number 165, page 7901 on January 24, 2006.

The meeting is chaired by Ms Flora Gibert, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Sara Lecomte.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As it appears from the attendance list, the 1,071,429 (one million, seventy-one thousand, four hundred and twenty nine) ordinary shares and the 1,071,429 (one million, seventy-one thousand, four hundred and twenty nine) redeemable preferred shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the item of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.

2. Discharge to the board of directors.

3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides the early dissolution of the Company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution:

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of directors concerning their mandates until today.

Third resolution:

The meeting appoints as liquidator: Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. having address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg under number B 142.389 and resolves to approve the engagement terms agreed between the liquidator and the Company.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Eye 2 S.A.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111.138, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 165, page 7901 du 24 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.071.429 (un million soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf) parts sociales ordinaires et que les 1.071.429 (un million soixante et onze mille quatre cent vingt-neuf) parts sociales préférentielles rachetables, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur le point porté à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au conseil d'administration.
3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur: Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 142.389 et décide d'approuver les termes d'engagement convenues entre le liquidateur et la société.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 avril 2014. Relation: LAC/2014/ 16442. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014060669/111.

(140070227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Dimaso Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 25, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 186.559.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le quinze avril.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Joao Paulo DIAS MARTINS, employé, né à Mouraz/Tondela (P) le 19 septembre 1971, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 74, Boulevard J-F. Kennedy,

2. Madame Monica Cristina GONCALVES DE SOUSA, gérante de société, née à Vila Nova de Famalicao (P) le 25 août 1985, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 74, Boulevard J-F. Kennedy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DIMASO Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du où des associés.

La société pourra ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, souscrites comme suit:

Monsieur Joao DIAS MARTINS:	76 parts,
Madame Monica GONCALVES DE SOUSA:	24 parts
TOTAL	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport autre qu'en numéraire, évalué à dix mille cinq cents euros (10.500 EUR), et par un apport en espèces de deux mille euros (2.000 EUR), de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4018 Esch-sur-Alzette, 25, rue d'Audun,
2. Est nommé gérante, pour une durée indéterminée:

Madame Monica Cristina GONCALVES DE SOUSA, gérante de société, née à Vila Nova de Famalicao (P) le 25 août 1985, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 74, Boulevard J-F. Kennedy

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

3. La gérante préqualifiée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions, et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Dias Martins, M. Goncalves De Sousa, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2014 - EAC/2014/5471 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014060655/106.

(140070459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Eurofund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 58.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014060675/10.

(140070265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

IAMCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 153.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014060745/11.

(140070071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.
